



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Velan inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Velan inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) au 29 février 2024 et au 28 février 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 29 février 2024 et au 28 février 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 29 février 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Provision au titre de l'amiante

Se référer à la note 2, Principales méthodes comptables, et à la note 12, Provision, des états financiers consolidés.

La provision au titre de l'amiante de la Société se chiffrait à 78,2 M\$ au 29 février 2024. Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre d'actions en justice en cours qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a déterminé la provision pour règlements judiciaires, en effectuant ce qui suit :
 - S'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction dans la mise en œuvre des procédures servant à évaluer le caractère raisonnable de la provision au titre de l'amiante. Pour pouvoir utiliser ces travaux, nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction, acquis une compréhension des travaux réalisés et évalué le caractère adéquat des travaux des experts à titre d'éléments probants. Les procédures mises en œuvre ont également compris l'évaluation des méthodes et hypothèses utilisées par les experts choisis par la direction, des tests des données utilisées par les experts choisis par la direction et l'évaluation de leurs constatations.



Question clé de l'audit

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. La direction a eu recours aux services d'un actuaire (l'expert choisi par la direction) pour calculer de manière fiable la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] claim decay method*). La direction a eu recours à son jugement pour évaluer la provision au titre de l'amiante, y compris la formulation d'hypothèses importantes telles que le nombre prévu de réclamations futures, la gravité moyenne prévue des CWI, le taux de décroissance, le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison des jugements posés par la direction pour évaluer la provision au titre de l'amiante. Cela a donné lieu à une part de subjectivité et à des travaux d'audit de niveau élevé pour mettre en œuvre les procédures visant à tester la provision au titre de l'amiante. Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- Obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable du nombre prévu de réclamations futures, de la gravité moyenne prévue des CWI et du taux de décroissance.
- Évaluer le caractère raisonnable du taux d'inflation, en tenant compte de l'augmentation historique du coût par réclamation réglée et du taux d'actualisation, en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 16 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126402



États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars américains)

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513
Placements à court terme	5 271	37
Créances d'exploitation (note 4)	119 914	121 053
Impôt sur le résultat à recouvrer	6 132	6 195
Stocks (note 5)	208 702	202 649
Acomptes et charges payées d'avance	10 421	7 559
Actifs dérivés (note 23)	125	107
	387 010	388 113
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (notes 7 et 8)	69 918	68 205
Immobilisations incorporelles et goodwill (note 9)	16 543	16 153
Impôt différé (note 19)	5 193	4 663
Autres actifs	729	723
	92 383	89 744
Total des actifs	479 393	477 857
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 10)	-	260
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 11)	88 230	79 408
Impôt sur le résultat à payer	1 568	2 832
Acomptes de clients	30 396	28 201
Provisions (note 12)	14 129	16 485
Passifs dérivés (note 23)	26	299
Partie à court terme des obligations locatives à long terme (note 8)	1 607	1 298
Partie à court terme de la dette à long terme (note 13)	24 431	8 177
	160 387	136 960
Passifs non courants		
Obligations locatives à long terme (note 8)	11 036	9 458
Dette à long terme (note 13)	4 346	21 719
Impôt sur le résultat à payer	2 325	933
Impôt différé (note 19)	3 462	3 966
Acomptes de clients	35 082	27 937
Provisions (note 12)	74 058	70 924
Autres passifs	5 438	5 125
	135 747	140 062
Total des passifs	296 134	277 022
Total des capitaux propres	183 259	200 835
Total des passifs et des capitaux propres	479 393	477 857

Engagements et éventualités (note 21)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


James A. Mannebach, Administrateur


Suzanne Blanchet, Administrateur



États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Chiffre d'affaires (notes 12 et 22)	346 816	370 429
Coût des ventes (notes 5 et 15)	253 609	257 964
Marge brute	93 207	112 465
Frais d'administration (note 16)	98 744	156 759
Autres charges (produits)	448	1 568
Résultat d'exploitation	(5 985)	(45 862)
Produits financiers	459	467
Charges financières	(6 805)	(2 019)
Charges financières, montant net	(6 346)	(1 552)
Résultat avant impôt	(12 331)	(47 414)
Charge d'impôt sur le résultat (note 19)	7 471	8 045
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(19 737)	(55 453)
Participation ne donnant pas le contrôle	(65)	(6)
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Résultat net par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple (note 20)		
De base et dilué	(0,91)	(2,57)
Dividendes déclarés par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple	0,02	0,02
	(0,03) \$ CA	(0,03) \$ CA

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Résultat global		
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Autres éléments du résultat global		
Écart de conversion	2 516	(8 985)
Résultat global	(17 286)	(64 444)
Résultat global attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(17 221)	(64 438)
Participation ne donnant pas le contrôle	(65)	(6)
Résultat global	(17 286)	(64 444)

Les autres éléments du résultat global se composent uniquement d'éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars américains, à l'exception du nombre d'actions)

	Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple					Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total		
Solde au 28 février 2022	72 695	6 260	(32 126)	217 995	264 824	686	265 510
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(55 453)	(55 453)	(6)	(55 459)
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 985)	-	(8 985)	-	(8 985)
Résultat global	-	-	(8 985)	(55 453)	(64 438)	(6)	(64 444)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	266	266
Autres	-	-	(97)	97	-	-	-
Dividendes							
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(366)	(366)	-	(366)
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	(131)	(131)	-	(131)
Solde au 28 février 2023	72 695	6 260	(41 208)	162 142	199 889	946	200 835
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(19 737)	(19 737)	(65)	(19 802)
Autres éléments du résultat global	-	-	2 516	-	2 516	-	2 516
Résultat global	-	-	2 516	(19 737)	(17 221)	(65)	(17 286)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	201	201
Dividendes							
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(354)	(354)	-	(354)
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	(137)	(137)	-	(137)
Solde au 29 février 2024	72 695	6 260	(38 692)	141 914	182 177	1 082	183 259

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation (note 25)	14 289	67 553
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26)	9 814	(11 572)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 301	522
Activités d'investissement		
Placements à court terme	(5 232)	8 250
Ajouts d'immobilisations corporelles	(6 839)	(4 370)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(2 358)	(2 219)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(45)	185
Variation nette des autres actifs	347	(87)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(14 127)	1 759
Activités de financement		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(491)	(497)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	201	266
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	5 000	-
Augmentation de la dette à long terme	1 286	3 666
Remboursement de la dette à long terme	(8 762)	(4 398)
Remboursement des obligations locatives à long terme	(1 895)	(1 657)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(4 661)	(2 620)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	679	(2 873)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(13 808)	(3 212)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	50 253	53 465
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	36 445	50 253
Le montant net de la trésorerie se ventile comme suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513
Dette bancaire	-	(260)
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	36 445	50 253
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	(1 274)	(974)
Impôt sur le résultat payé	(6 708)	(8 160)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES ANNEXES

Pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023

(en milliers de dollars américains, exception faite du nombre d'actions et des montants par action)

1 Généralités et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de Velan Inc. (la « Société ») et de ses filiales. La Société est un fabricant international de robinetterie industrielle.

La Société est une société ouverte cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « VLN ». Elle a été constituée en société par actions sous la dénomination sociale de Velan Engineering Ltd. le 12 décembre 1952 et reconduite en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 11 février 1977. La Société a changé sa dénomination pour Velan Inc. le 20 février 1981. Le siège social officiel de Velan Inc. est situé au 7007, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal (Québec) Canada H4T 1G2. La société mère ultime de la Société est Velan Holdings Co. Ltd.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 16 mai 2024.

2 Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle est définie comme étant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les indicateurs servant à déterminer la monnaie fonctionnelle d'une entité se répartissent en indicateurs principaux et secondaires.

Parmi les indicateurs principaux, on compte :

- la monnaie dans laquelle sont libellées les ventes et les entrées de trésorerie;
- la monnaie du pays influant le plus sur les prix de vente;
- la monnaie dans laquelle sont libellées les charges et les sorties de trésorerie.

Les indicateurs principaux ont plus de poids que les indicateurs secondaires. Si la monnaie fonctionnelle peut être déterminée au moyen des indicateurs principaux, les indicateurs secondaires ne sont pas pris en considération.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar américain.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de la Société et de ses filiales. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité émettrice, notamment une entité structurée, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient de diriger les activités de l'entité émettrice. Les filiales sont pleinement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle a été transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date de cessation du contrôle.

Toutes les filiales préparent leurs états financiers à la même date de présentation de l'information financière que la Société, sauf Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd., dont la date de clôture d'exercice est le 31 décembre. Le résultat consolidé comprend la quote-part revenant à la Société des résultats d'exploitation de cette entité jusqu'à cette date. Les transactions et soldes intragroupes et les profits et pertes latents sur les transactions intragroupes sont éliminés.



Transactions et soldes en monnaie étrangère

La Société et ses filiales convertissent leurs transactions et leurs soldes libellés en monnaie étrangère dans leur monnaie fonctionnelle. Une monnaie étrangère est définie comme toute monnaie différente de la monnaie fonctionnelle d'une entité.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux hebdomadaires moyens tout au long de l'exercice. Les profits et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice.

Conversion des comptes des filiales à l'étranger

Les états financiers des filiales à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis en dollars américains aux fins de la présentation de l'information financière. Tous les actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice, et les produits et charges sont convertis au taux moyen de la période. Les profits et les pertes qui résultent de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Instruments financiers

Un instrument financier s'entend de tout contrat donnant lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers de la Société se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances d'exploitation et des actifs dérivés. Les passifs financiers de la Société se composent principalement de la dette bancaire, des emprunts bancaires à court terme, des dettes d'exploitation et charges à payer, des acomptes de clients, de la dette à long terme et des passifs dérivés.

La Société comptabilise un instrument financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier (voir la rubrique « Dérivés incorporés »). Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Sauf dans des circonstances très précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expire ou est transféré, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation au titre de ces passifs est acquittée ou éteinte, ou qu'elle a expiré.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Instruments financiers classés au coût amorti

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances d'exploitation, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inscrit à l'état consolidé du résultat net sur la durée attendue de l'instrument.



La Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers évalués au coût amorti à la clôture de chaque exercice. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les créances d'exploitation, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9, selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (l'« instrument hôte »). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés si les caractéristiques économiques et les risques dont ils sont assortis ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, si le dérivé incorporé comporte les mêmes conditions que le dérivé autonome, et si l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net, ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bref, si le dérivé est incorporé à un instrument financier classé à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'est pas séparé.

La Société et ses filiales concluent certains contrats en vue de l'achat et de la vente d'éléments non financiers qui sont libellés en une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle respective. Dans les cas où la composante en monnaie étrangère ne comporte pas d'effet de levier et ne contient pas d'élément d'option, et que le contrat est libellé dans la monnaie fonctionnelle de toute partie importante au contrat, ou dans la monnaie dans laquelle le prix du bien ou du service connexe qui est acquis ou livré est habituellement libellé dans le cadre de transactions commerciales effectuées à l'échelle internationale ou encore la monnaie qui est habituellement utilisée dans le cadre de contrats visant l'achat ou la vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique dans lequel se produisent les transactions, le dérivé incorporé est considéré comme étant étroitement lié à l'instrument hôte et n'est pas comptabilisé séparément.

La juste valeur des dérivés incorporés se rapportant aux contrats de vente est comptabilisée dans le chiffre d'affaires; les contrats d'achat sont comptabilisés dans le coût des ventes. À l'état consolidé de la situation financière, les profits sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes, à titre de passifs dérivés.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

Les justes valeurs estimées pour les instruments financiers visent à fournir une approximation des montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à la lumière de la conjoncture des taux d'intérêt, des valeurs de marché connexes et des prix actuels d'instruments financiers assortis de conditions comparables.

Comptabilisation des produits

Les produits comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la vente de produits et de services dans le cours normal des activités de la Société. Les produits sont présentés déduction faite de la rémunération variable, notamment les retours, les rabais, les remises sur quantité et les provisions pour garanties d'exécution.

Ventes de produits

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque la Société a livré les produits au client et qu'il ne subsiste aucune obligation non exécutée susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. La livraison des produits n'a lieu que lorsque les produits ont été expédiés à un emplacement spécifié, conformément aux modalités convenues, que le contrôle et le risque



d'obsolescence et de perte ont été transférés au client, et que le client a accepté les produits conformément au contrat de vente, que les dispositions relatives à l'acceptation ont expiré, ou que la Société dispose de preuves objectives que tous les critères d'acceptation ont été remplis. Les clients ont le droit de retourner les produits défectueux et des remises sur quantité sont offertes à la vente de certains produits. Les ventes sont comptabilisées selon le prix stipulé dans le contrat de vente, déduction faite des remises sur quantité et des retours estimés au moment de la vente. L'expérience acquise est utilisée pour estimer les remises sur quantité, les retours et les provisions pour garanties d'exécution. Les remises sur quantité sont évaluées à la lumière des achats annuels attendus.

La provision pour garantie d'exécution découle d'éventuels retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Elle est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires lorsque la Société a une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé et que le montant a été raisonnablement estimé.

Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque la Société livre les services, dans la mesure où ceux-ci sont acceptés par les clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des fonds en banque, d'autres placements à court terme très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à partir de la date d'acquisition, et de la dette bancaire. La dette bancaire est présentée dans les passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au moins trois mois à partir de la date d'acquisition, mais de moins d'un an.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus bas entre le coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts de vente variables applicables. Le coût des stocks est établi comme suit :

- a) les matières premières sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré, exception faite des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles, qui sont évalués en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels;
- b) les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués selon le coût des matières premières indiqué ci-dessus, majoré des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication applicables.

La valeur des stocks obsolètes ou invendables repose sur l'évaluation que fait la Société de la conjoncture du marché pour ses produits, déterminée à la lumière de l'usage passé, des prévisions de la demande et, dans certains cas, du risque de perte associé à des stocks particuliers. Toute perte de valeur peut être reprise lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite de toute aide publique connexe, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts d'acquisition comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts de fabrication comprennent les coûts directs des matières et de la main-d'œuvre, ainsi que les frais généraux de fabrication applicables. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être utilisés.



Les coûts ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon ce qui convient, que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'un élément remplacé est passée en charges lorsque l'élément est utilisé. Les autres frais de réparation et d'entretien sont tous comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les actifs sont amortis à partir du moment où ils sont prêts à être utilisés. Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont examinées et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation.

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé principalement selon les modes et les taux annuels ou durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Bâtiments	Dégressif à taux constant	De 4 % à 5 %
Matériel et outillage/Mobilier et agencements	Dégressif à taux constant	De 10 % à 31 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société de l'actif net identifiable de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises se rapportent principalement à des brevets, à des produits, à des conceptions, à des listes de clients et à des logiciels. Les immobilisations incorporelles générées en interne se rapportent à des frais de développement. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés, sauf si les frais de développement remplissent les critères définis pour le report.

La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges dans l'état consolidé du résultat net à la lumière de la fonction de l'immobilisation incorporelle. Les durées d'utilité des actifs font l'objet d'un examen et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent un changement de durée d'utilité. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés par modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation. L'amortissement est déterminé principalement selon les modes et les durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Brevets, produits et conceptions	Linéaire	De 5 à 15 ans
Listes de clients	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	De 1 an à 3 ans



Aide publique

L'aide publique, comptabilisée sous la forme de subventions salariales et de crédits d'impôt à l'investissement (« CII »), est comptabilisée selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, l'aide se rapportant à des dépenses admissibles est déduite du coût des actifs ou des dépenses concernés dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées, dans la mesure où la réalisation est raisonnablement assurée. Des informations détaillées sur les subventions salariales reçues par la Société sont présentées aux notes 15 à 17.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéterminée (p. ex., le goodwill ou les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuellement (sauf si les conditions d'exemption du test annuel sont remplies), ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation.

Tous les autres actifs non courants doivent être examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation possible.

Aux fins de l'application du test de dépréciation, les actifs sont regroupés selon le plus petit regroupement d'actifs qui génère des flux de trésorerie identifiables séparément. Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe un indice d'une dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. Une perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable est comptabilisée. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, et ensuite à réduire les autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'UGT et de sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Aux fins de l'application des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT en fonction du niveau auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises y ayant donné naissance.

Les actifs non courants et non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur antérieurement, font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si la perte de valeur peut être reprise.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global dans les en capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est calculée à partir des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état de la situation financière dans les pays où la Société dégage des bénéfices imposables. Lorsqu'un actif est transféré entre des entités comprises dans le groupe consolidé, l'écart entre les taux d'imposition des deux entités est comptabilisé à titre de charge d'impôt dans la période au cours de laquelle le transfert a lieu. Des impôts exigibles sont comptabilisés au titre de tout impôt à payer dans la période considérée. Des passifs d'impôt exigible sont comptabilisés au titre de l'impôt exigible dans la mesure où les impôts demeurent impayés pour la période considérée et les périodes antérieures.



La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale peut recevoir plusieurs interprétations, et établit des provisions, au besoin. Des provisions au titre de positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsqu'elles sont probables, et elles correspondent à la meilleure estimation du montant faite par la Société.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, au titre des écarts temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les impôts différés ne sont pas pris en considération s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable. Les impôts différés sont déterminés au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle les écarts temporaires s'inverseront, et où il est probable qu'ils ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

La Société compense les actifs et passifs d'impôt exigible si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Normalement, la Société n'a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible que lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si cette administration fiscale permet à la Société de faire ou de recevoir un seul paiement net. La Société compense les actifs et passifs d'impôt différé si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé concernant des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit : 1) sur la même entité imposable; soit 2) sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou encore de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou récupérés.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des coûts d'exploitation qui doivent être engagés dans l'avenir ou des pertes d'exploitation futures attendues.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation, établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation.

Contrats de location

Dans les situations où la Société est un preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au montant de l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements de loyers versés d'avance, des frais de remise en état et des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif, selon la méthode linéaire, laquelle reflète étroitement le



rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs. L'actif au titre du droit d'utilisation peut être périodiquement réduit du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers obtenue à l'aide du taux d'intérêt implicite ou, si ce taux ne peut être déterminé, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Elle est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si les paiements de loyers futurs changent du fait d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'une estimation. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées dans les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives à la comptabilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Selon ces exemptions, les paiements versés sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location selon la méthode linéaire.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les attributions effectuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société sont comptabilisées selon la méthode axée sur la juste valeur. La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions aux termes duquel elle reçoit des services des membres de son personnel en contrepartie d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et d'unités d'actions différées (« UAD »).

Options sur actions

La juste valeur des services reçus des membres du personnel en contrepartie de l'attribution d'options est amortie sur la période d'acquisition des droits, à titre de charge de rémunération, avec augmentation correspondante du surplus d'apport. Le montant total à passer en charges est établi en multipliant le nombre d'options dont l'acquisition est attendue par la juste valeur d'une option à la date d'attribution, déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La seule condition à l'acquisition des droits réside dans le fait de demeurer un membre du personnel de la Société sur une période précise. L'acquisition des droits se fait généralement à raison d'un trimestre par an sur une période de quatre ans à compter de la date d'attribution. Cette condition non liée à la performance du marché est prise en compte dans l'estimation du nombre d'options dont l'acquisition est attendue. Si le nombre d'options dont l'acquisition est attendue diffère de ce qui avait été attendu initialement, la charge est ajustée en conséquence. Lorsque des options sont exercées, la Société émet de nouvelles actions. Le produit reçu, ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport, déduction faite des coûts de transactions directement attribuables, le cas échéant, sont comptabilisés dans le capital social.

UAR et UAD

Des UAR et des UAD peuvent être attribuées à certains administrateurs indépendants et employés à temps plein dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, aux termes duquel ils ont le droit de recevoir des paiements en trésorerie en fonction du cours de l'action de la Société au moment pertinent. Le passif au titre des UAR et des UAD est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ajusté par la suite à chaque date de clôture pour tenir compte des variations de la juste valeur selon l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR et d'UAD dont les droits deviendront éventuellement acquis. Le passif est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer sur la durée d'acquisition des droits, un montant correspondant étant imputé à la charge de rémunération.

Estimations comptables et hypothèses critiques

Les informations significatives sur les méthodes comptables de la Société présentées plus haut sont essentielles pour comprendre les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer.



Les hypothèses et estimations utilisées s'appuient sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au montant le plus bas entre le coût et de la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur nette de réalisation estimée (qui correspond au prix de vente estimé diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente) est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait appel à des jugements importants de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimée et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions pour garantie

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provision au titre de l'amiante

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société et concernant l'amiante. Avec l'aide d'un actuaire, la Société a calculé la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] decay method*) et un taux d'actualisation de 6,0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- le nombre prévu de réclamations futures. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- la gravité moyenne prévue des CWI. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 800 \$ à 14 300 \$ sur le passif total;
- le taux d'inflation. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 300 \$ à 12 900 \$ sur le passif total.



L'estimation, par la Société, de la provision au titre de l'amiante tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et projette celles-ci dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision au titre de l'amiante inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéficiaire avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales portant sur des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

Jugements critiques aux fins de l'application des informations significatives sur les méthodes comptables de la Société

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé. La Société estime que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour réaliser cet actif.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à couvrir ses besoins futurs en fonds de roulement nécessite l'exercice du jugement. Les estimations et hypothèses formulées sont revues régulièrement à la lumière des antécédents et d'autres facteurs, dont les prévisions relatives à des événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Voir la note 23 sur le risque de liquidité.



3 Nouvelles normes et modifications comptables

Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif – et classe donc le passif comme passif courant – si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes annexes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives, compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Normes et modifications comptables publiées et adoptées

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société continue son analyse, mais ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a modifié certains paragraphes de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. Ces changements comprennent l'obligation pour les entités de fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que de l'information sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications à la norme ont été adoptées par la Société à compter du 1^{er} mars 2023.



4 Créances d'exploitation

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Créances clients	110 097	113 529
Correction de valeur pour pertes	(224)	(481)
Autres créances d'exploitation	10 041	8 005
	119 914	121 053

Les variations de la correction de valeur pour pertes sont présentées dans le tableau suivant.

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	481	509
Correction de valeur pour pertes (reprises)	68	46
Recouvrement de créances clients	(228)	(47)
Sortie de créances clients	(98)	-
Change	1	(27)
Solde à la clôture de l'exercice	224	481

La correction de valeur pour pertes est inscrite dans les frais d'administration à l'état consolidé du résultat net.

Les montants imputés au compte de la correction de valeur pour pertes sont généralement sortis lorsqu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient recouverts.

5 Stocks

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Matières premières	33 208	36 223
Produits en cours de fabrication et pièces usinées	134 678	128 670
Produits finis	40 816	37 756
	208 702	202 649

En raison des fluctuations de l'âge de ses stocks, la Société a comptabilisé pour l'exercice une provision nette supplémentaire de 2 030 \$ (4 \$ en 2023), compte tenu des reprises de 9 723 \$ (10 769 \$ en 2023).

La valeur comptable nette des stocks donnés en garantie aux termes de la dette à long terme de la Société s'est élevée à 86 424 \$ (91 007 \$ en 2023).



6 Filiales et transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle

a) Participations dans des filiales

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales filiales de la Société au 29 février 2024. À moins d'indication contraire, les filiales ont un capital social composé uniquement d'actions ordinaires, détenues directement par la Société, et le pourcentage des titres de participation détenus est égal aux droits de vote que détient la Société. Le pays de constitution ou d'inscription est celui de l'établissement principal.

Nom de l'entité	Monnaie fonctionnelle	Pays de constitution	% des titres de participation détenus par la Société		% des titres de participation détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Activités principales
			2024	2023	2024	2023	
Velan Valve Corp.	Dollar américain	États-Unis	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Ltd.	Dollar américain	Corée	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Gulf Manufacturing Co. Ltd.	Rial saoudien	Arabie saoudite	60	60	40	40	Fabricant de robinetterie
Velan Valvulas Industriais, Lda	Euro	Portugal	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan S.A.S.	Euro	France	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Segault S.A.S.	Euro	France	100	75	-	25	Fabricant de robinetterie
Velan GmbH	Euro	Allemagne	100	100	-	-	Distribution de robinetterie
Velan ABV S.p.A.	Euro	Italie	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd.	Dollar américain	Taïwan	90	90	10	10	Fabricant de robinetterie
Velan Valve (Suzhou) Co. Ltd.	Dollar américain	Chine	85	85	15	15	Fabricant de robinetterie
Velan Valves India Private Limited	Roupie indienne	Inde	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie



7 Immobilisations corporelles

(en milliers)	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Mobilier et agence- ments \$	Matériel informa- tique \$	Matériel roulant \$	Amélio- rations locatives \$	Actifs au titre du droit d'utili- sation (note 8) \$	Total \$
Au 28 février 2022									
Coût	9 570	54 341	134 591	8 490	7 992	2 033	3 297	16 336	236 650
Cumul des amortissements	-	(28 834)	(110 650)	(7 819)	(7 249)	(1 785)	(2 193)	(4 214)	(162 744)
	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Exercice clos le 28 février 2023									
Solde d'ouverture	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Ajouts	-	36	3 154	112	526	245	297	1 038	5 408
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	(110)	(110)
Sorties	-	(18)	(364)	-	(3)	-	-	(60)	(445)
Amortissement	-	(1 605)	(4 418)	(201)	(414)	(174)	(254)	(1 656)	(8 722)
Écarts de change	(194)	(381)	(508)	(26)	(14)	(11)	(63)	(635)	(1 832)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Au 28 février 2023									
Coût	9 376	53 249	132 784	8 404	4 244	2 057	3 382	15 806	229 302
Cumul des amortissements	-	(29 710)	(110 979)	(7 848)	(3 406)	(1 749)	(2 298)	(5 107)	(161 097)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Exercice clos le 29 février 2024									
Solde d'ouverture	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Ajouts	-	797	4 911	179	382	66	498	3 436	10 269
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	222	222
Sorties	-	-	(75)	-	-	-	-	(264)	(339)
Amortissement	-	(1 528)	(4 608)	(135)	(432)	(140)	(307)	(1 780)	(8 930)
Écarts de change	36	80	124	5	7	1	23	215	491
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918
Au 29 février 2024									
Coût	9 412	54 291	136 721	8 604	4 557	2 002	3 915	17 790	237 292
Cumul des amortissements	-	(31 403)	(114 564)	(7 999)	(3 762)	(1 767)	(2 617)	(5 262)	(167 374)
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918

La dotation aux amortissements de 8 930 \$ (8 722 \$ en 2023) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 7 190 \$ (7 019 \$ en 2023) dans le coût des ventes et de 1 740 \$ (1 703 \$ en 2023) dans les frais d'administration.



8 Contrats de location

a) Actifs au titre du droit d'utilisation

Valeur comptable par catégorie d'actifs	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Terrains	5 537	5 616
Bâtiments	5 373	3 942
Mobilier et agencements	24	-
Matériel et outillage	384	133
Matériel informatique	50	92
Matériel roulant	1 160	916
	12 528	10 699

Amortissement par catégorie d'actifs	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Terrains	199	103
Bâtiments	883	838
Mobilier et agencements	5	8
Matériel et outillage	119	112
Matériel informatique	42	48
Matériel roulant	532	547
	1 780	1 656

b) Obligations locatives à long terme

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 607	1 298
Obligations locatives à long terme	11 036	9 458
	12 643	10 756



Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Charges liées aux contrats de location à court terme (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	281	417
Charges liées aux contrats de location visant des actifs de faible valeur, exception faite des contrats de location à court terme visant des actifs de faible valeur (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	122	177
Charges liées aux paiements de loyers variables (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	189	189
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	315	237

9 Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers)	Goodwill \$	Logiciels \$	Brevets, produits et conceptions \$	Autres \$	Total \$
Au 28 février 2022					
Coût	8 788	9 243	18 535	6 073	42 639
Cumul des amortissements	-	(8 259)	(11 616)	(6 071)	(25 946)
	8 788	984	6 919	2	16 693
Exercice clos le 28 février 2023					
Solde d'ouverture	8 788	984	6 919	2	16 693
Ajouts	-	223	1 996	-	2 219
Amortissement	-	(385)	(1 636)	-	(2 021)
Écarts de change	(504)	(49)	(185)	-	(738)
	8 284	773	7 094	2	16 153
Au 28 février 2023					
Coût	8 284	4 722	19 858	5 726	38 590
Cumul des amortissements	-	(3 949)	(12 764)	(5 724)	(22 437)
	8 284	773	7 094	2	16 153
Exercice clos le 29 février 2024					
Solde d'ouverture	8 284	773	7 094	2	16 153
Ajouts	-	290	2 067	-	2 357
Amortissement	-	(357)	(1 858)	-	(2 215)
Écarts de change	179	14	55	-	248
	8 463	720	7 358	2	16 543
Au 29 février 2024					
Coût	8 463	5 069	22 169	5 849	41 548
Cumul des amortissements	-	(4 349)	(14 811)	(5 847)	(25 007)
	8 463	720	7 358	2	16 543



La dotation aux amortissements de 2 215 \$ (2 021 \$ en 2023) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 803 \$ (784 \$ en 2023) dans le coût des ventes et de 1 412 \$ (1 237 \$ en 2023) dans les frais d'administration.

Au 29 février 2024, la Société avait inscrit pour 2 067 \$ (1 787 \$ en 2023) en frais de développement à l'actif, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et développement de 317 \$ (299 \$ en 2023), en tant que brevets, produits et conceptions.

Test de dépréciation du goodwill au 29 février 2024

La Société doit soumettre son goodwill à un test de dépréciation annuel, sauf dans les cas suivants :

- Les actifs et les passifs composant l'unité n'ont pas changé de façon importante depuis la date du calcul de la valeur recouvrable effectué dans la période précédente.
- Le dernier calcul de la valeur recouvrable a donné lieu à un montant qui excédait la valeur comptable de l'unité d'une marge substantielle.
- Selon une analyse des événements qui se sont produits et des circonstances qui ont changé depuis le dernier calcul de la valeur recouvrable, la probabilité que la valeur recouvrable actuelle soit inférieure à la valeur comptable actuelle de l'unité est faible.

Les trois cas s'appliquent à Velan S.A.S., filiale française de la Société, pour l'exercice clos le 29 février 2024. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué, car la valeur recouvrable calculée précédemment excédait la valeur comptable de Velan S.A.S.

10 Facilités de crédit

- La Société détient une facilité auprès d'Exportation et développement Canada de 12 000 \$ (27 000 \$ en 2023) visant des lettres de crédit et des lettres de garantie. Au 29 février 2024, un montant de 3 810 \$ (6 563 \$ en 2023) a été prélevé sur cette facilité, sous la forme de lettres de crédit. La facilité de crédit, qui vient à échéance le 30 novembre 2024, est renouvelée annuellement.
- Au 29 février 2024, les filiales à l'étranger avaient accès aux facilités de crédit suivantes. Ces facilités ne sont disponibles que pour la filiale qui a conclu la facilité.

Facilités de crédit disponibles (en milliers)	Au 29 février 2024	Au 28 février 2023	Taux d'emprunt
Filiales en Europe	55 887 \$ (51 733 €)	50 667 \$ (47 907 €)	0,70 % à 5,86 %
Filiales en Corée	3 365 \$ (4 498 000 KW)	3 373 \$ (4 464 800 KW)	5,10 % à 7,99 %
Filiale en Inde	2 744 \$ (227 000 INR)	2 299 \$ (190 000 INR)	7,00 %
Filiale à Taiwan	383 \$ (12 000 NTD)	390 \$ (12 000 NTD)	2,053%
Filiale en Chine	980 \$ (7 000 CNY)	1 009 \$ (7 000 CNY)	3,25 %

La plupart des facilités sont offertes sous forme de lettres de crédit. Elles sont assorties de garanties présentées par la Société. La plupart de ces facilités de crédit portent intérêt à des taux variables fondés sur l'EURIBOR, le KORIBOR, l'EONIA ou le taux préférentiel. Les taux d'emprunt indiqués ci-dessus étaient les taux en vigueur au 29 février 2024. Les durées des facilités ci-dessus peuvent varier, certaines étant renouvelables annuellement ou ayant une durée indéterminée. La valeur comptable nette globale des actifs donnés en garantie aux termes des facilités de crédit ci-dessus totalise 1 792 \$ (2 220 \$ en 2023).

Un montant de 16 044 \$ (11 192 \$ en 2023) a été prélevé sur ces facilités de crédit garanties sous forme de lettres de crédit et de lettres de garantie.



11 Dettes d'exploitation et charges à payer

	Aux	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Dettes fournisseurs	46 294	39 898
Taxes sur les produits et services à payer	5 139	4 639
Commissions à payer	1 404	2 571
Charges à payer	14 413	10 543
Charges salariales à payer	19 997	20 889
Autres	983	868
	88 230	79 408

12 Provisions

<i>(en milliers)</i>	Provision pour garanties d'exécution (note a) \$	Provision pour garanties (note b) \$	Provision au titre de l'amiante (note c) \$	Autres provisions \$	Total \$
Solde au 28 février 2022	2 599	7 373	17 456	4 117	31 545
Ajouts	1 230	845	66 548	2 100	70 723
Paievements	(881)	(318)	(8 861)	(485)	(10 545)
Reprises	(303)	(1 664)	(1 843)	-	(3 810)
Écarts de change	(110)	(394)	-	-	(504)
Solde au 28 février 2023	2 535	5 842	73 300	5 732	87 409
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 535	5 842	2 376	5 732	16 485
<i>Provision à long terme</i>	-	-	70 924	-	70 924
Ajouts	1 714	748	10 000	600	13 062
Désactualisation	-	-	4 497	-	4 497
Paievements	(823)	(100)	(9 597)	(3 932)	(14 452)
Reprises	(756)	(1 724)	-	-	(2 480)
Écarts de change	35	116	-	-	151
Solde au 29 février 2024	2 705	4 882	78 200	2 400	88 187
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 705	4 882	4 142	2 400	14 129
<i>Provision à long terme</i>	-	-	74 058	-	74 058

- a) La provision pour garantie d'exécution découle de possibles retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Les estimations les plus appropriées de la direction tiennent compte des modalités contractuelles précises, de l'expérience passée et d'une probabilité de sorties de fonds potentielles.



- b) La Société offre diverses garanties à ses clients. La direction estime la provision pour réclamations au titre des garanties en s'appuyant sur l'information historique sur les réclamations au titre de garanties, ainsi que sur les tendances récentes pouvant laisser supposer que l'information passée sur les coûts pourrait ne pas correspondre à celle des réclamations futures. Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'information estimée relativement aux réclamations, figure l'efficacité des mesures prises par la Société en matière de productivité et de qualité, ainsi que les coûts des pièces et de la main-d'œuvre.
- c) Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre de procès en cours, qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé. La provision au titre de l'amiante représente l'estimation du passif éventuel lié à tous les coûts de règlement futurs, compte tenu, notamment, de l'expérience de règlement passée et d'une projection des réclamations futures.

13 Dette à long terme

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable (note a)	5 000	-
Entité canadienne		
Emprunt bancaire garanti (19 561 \$ CA; 20 906 \$ CA au 28 février 2023) (note b)	14 415	15 181
Filiales françaises		
Emprunts bancaires non garantis (3 240 €; 3 183 € au 28 février 2023) (note c)	3 500	3 366
Filiale italienne		
Emprunt bancaire non garanti (2 914 €; 4 186 € au 28 février 2023) (note d)	3 148	4 427
Emprunt non garanti consenti par une banque d'État (230 €; 460 € au 28 février 2023) (note e)	248	487
Autres (note f)	2 466	6 435
	28 777	29 896
Moins la partie à court terme	24 431	8 177
	4 346	21 719

- a) Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être effectués en dollars américains ou canadiens et portent intérêt au taux de base américain, au taux préférentiel américain, au taux préférentiel canadien, au taux CORRA à terme ou au taux SOFR, auquel s'ajoute une marge fondée sur l'excédent disponible de la Société. Aux termes de la facilité de crédit, la Société est tenue de respecter une clause restrictive fondée sur un ratio financier. Au 29 février 2024, la Société avait prélevé un montant de 5 000 \$ (néant en 2023) sur cette facilité de crédit renouvelable et avait émis des lettres de crédit et des lettres de garantie totalisant 3 810 \$ (5 148 \$ en 2023), sur une capacité d'emprunt totale de 49 046 \$ (49 511 \$ en 2023). La facilité de crédit vient à échéance le 31 mai 2024. Toutefois, après la clôture de l'exercice et avant la publication des états financiers, la direction a négocié une prolongation jusqu'au 30 août 2024, ce qui porte la disponibilité de cette facilité à 41 546 \$.



- b) L'emprunt hypothécaire garanti de 14 415 \$ (19 561 \$ CA) porte intérêt au taux de 3,55 %, avec des remboursements de capital de 69 \$ et l'emprunt peut être remboursé sur une période de 18 ans. Au 29 février 2024, la Société n'avait pas atteint un des ratios financiers prévu dans les clauses restrictives. L'emprunt hypothécaire garanti est présenté dans la partie courante de la dette à long terme.

Après la fin de l'exercice et avant la publication des présents états financiers, le prêteur a renoncé à son droit d'exiger le remboursement du prêt en raison du manquement pour l'exercice clos le 29 février 2024 et pour l'exercice se clôturant le 28 février 2025 et jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclusivement, à condition que le manquement soit uniquement attribuable au versement d'indemnités liées à l'amiante et au paiement des honoraires juridiques afférents.

Par conséquent, l'emprunt bancaire garanti sera reclassé dans la dette à long terme le 31 mai 2024.

- c) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 500 \$ (3 240 €) portent intérêt selon une fourchette de [0,25 % à 3,52 %]. Ils sont remboursables par mensualités totalisant 101 \$. Ces emprunts viennent à échéance entre 2027 et 2029.
- d) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 148 \$ (2 914 €) portent intérêt selon une fourchette de [Euribor + 0,67 % à Euribor + 1,25 %]. Ils sont remboursables par mensualités de 18 \$ et par versements trimestriels de 291 \$. Ces emprunts viennent à échéance en 2025 et en 2027.
- e) L'emprunt bancaire non garanti de 248 \$ (230 €) porte intérêt au taux Euribor + 3,00 %, est remboursable par versements semestriels de 124 \$ et vient à échéance en 2024.
- f) L'élément « Autres » comprend un montant de 2 466 \$ (67 298 ¥) (4 909 \$ [4 641 €] au 28 février 2023) lié à une option de vente inconditionnelle détenue par un actionnaire minoritaire d'une des filiales de la Société. Ce montant est considéré comme un passif et non comme une participation ne donnant pas le contrôle.

La valeur comptable nette globale des actifs remis en garantie aux termes de la facilité de crédit renouvelable s'élevait à 120 966 \$ (130 936 \$ en 2023) et aux termes des conventions d'emprunt à long terme, elle a totalisé 14 415 \$ (15 181 \$ en 2023).

La valeur comptable de la dette à long terme correspond approximativement à la juste valeur.

14 Capital social

- a) Autorisé – en nombre illimité
- Actions privilégiées pouvant être émises en séries
 - Actions à droit de vote subalterne
 - Actions à droit de vote multiple (cinq voix par action) pouvant être converties en actions à droit de vote subalterne



b) Émis

	Aux	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
6 019 068 actions à droit de vote subalterne	65 569	65 569
15 566 567 actions à droit de vote multiple	7 126	7 126
	72 695	72 695

c) La Société a un régime d'UAD permettant aux membres du conseil d'administration, par l'entremise du CGHR, d'attribuer des UAD à certains de ses administrateurs indépendants et employés à temps plein. Une UAD est une unité théorique dont la valeur est basée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse précédant la date d'attribution. Le régime d'UAD n'a pas d'effet dilutif, étant donné que les UAD acquises doivent être réglées uniquement en trésorerie.

Les droits rattachés aux UAD sont acquis à la première des deux dates suivantes :

- le sixième anniversaire de la date d'attribution; ou
- le jour où le porteur de l'UAD atteint l'âge de la retraite, qui, à moins que le CGHR n'en décide autrement, est l'âge de 65 ans ou l'âge auquel la combinaison des années de service à la Société et de l'âge du porteur est égale à 75 ans, selon le premier à être atteint, étant entendu que l'âge de la retraite ne doit pas être inférieur à 55 ans.

De plus, une attribution accordée à un administrateur indépendant sera réputée acquise immédiatement au moment de l'attribution.

En cas de changement de contrôle, le comité, tel qu'il était constitué immédiatement avant le changement de contrôle, établit à son gré la conversion, l'atténuation ou le rachat approprié des UAD compte tenu des modalités du changement de contrôle.

La variation des UAD en cours et de la charge s'y rattachant se présentent comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>		
<i>Pour les nombres d'UAD</i>		
Solde d'ouverture	74 174	83 234
Émises	103 917	243
Réglées	(17 618)	-
Perdus par renonciation	(9 424)	(9 303)
Solde de fermeture	151 049	74 174
Charge relative aux UAD pour l'exercice	(361) \$	126 \$
Juste valeur des UAD acquises à la clôture de l'exercice	163 \$	520 \$



15 Coût des ventes

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Variation des stocks de produits finis et des produits en cours de fabrication	(7 379)	2 182
Matières premières et consommables utilisées	162 881	159 960
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	67 634	65 363
Dotation aux amortissements	7 991	7 803
Variation de la provision pour stocks, montant net	2 030	4
Perte de change	(415)	1 453
Autres frais généraux de production	20 867	21 199
	253 609	257 964

16 Frais d'administration

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	50 915	48 931
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 406)	(1 391)
Commissions	3 570	4 619
Frais de transport aux clients	3 652	7 042
Honoraires de professionnels	8 170	9 369
Coûts de règlements liés à l'amiante (note 12)	14 255	69 676
Variation de la correction pour créances irrécouvrables	(160)	(1)
Dotation aux amortissements	3 235	2 940
Autres	16 513	15 574
	98 744	156 759



17 Charges liées au personnel

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Salaires	84 065	82 249
Cotisations sociales	28 205	26 681
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 406)	(1 391)
Rémunération fondée sur des actions	(15)	126
Autres	6 294	5 238
	117 143	112 903

La rémunération des administrateurs membres de la direction et non membres de la direction, et de certains membres de la haute direction, y compris les salaires et autres avantages à court terme et la rémunération fondée sur des actions sous forme d'UAD, s'est élevée à 5 513 \$ (5 856 \$ en 2023).

18 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont inscrits dans le coût des ventes et les frais d'administration, et se présentent comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Frais de recherche et de développement	6 064	6 181
Moins les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement	(1 331)	(1 391)
	4 733	4 790

19 Impôt sur le résultat

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Impôt exigible	8 557	8 072
Impôt différé	(1 086)	(27)
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	8 045



L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société diffère du montant qui aurait été obtenu par application des taux d'impôt prévus par la loi aux résultats des entités consolidées, comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,50 %	(3 268)	(12 565)
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	378	486
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(455)	754
Décomptabilisation des actifs d'impôt différé	-	-
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	9 428	18 996
Autres différences	1 388	374
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	8 045

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Actifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	3 230	1 889
À réaliser dans les 12 mois à venir	1 962	2 774
Passifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	(3 325)	(3 823)
À réaliser dans les 12 mois à venir	(137)	(143)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697

Le tableau qui suit présente les variations du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
(en milliers)	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	697	749
Produit d'impôt en résultat net consolidé	(1 051)	(27)
Écarts de change	(17)	(25)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697



Le tableau qui suit présente les principales composantes du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Immobilisations corporelles	(418)	(400)
Immobilisations incorporelles	-	(621)
Provisions et réserves non déductibles	565	604
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-
Stocks	369	1 129
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	1 615	408
Autres	(400)	(423)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697

Des actifs d'impôt différé de 41 923 \$ (39 520 \$ en 2023) n'ont pas été comptabilisés par la Société au titre de pertes autres qu'en capital totalisant 161 368 \$ (152 001 \$ en 2023) qui peuvent être reportées prospectivement pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Ces pertes expirent entre 2038 et une date indéterminée.

Des passifs d'impôt différé de 6 472 \$ (5 945 \$ en 2023) n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt à la source et d'autres impôts qui auraient été payables sur les bénéfices non rapatriés de certaines filiales. Ces montants ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible. Au 29 février 2024, les bénéfices non rapatriés totalisaient 337 668 \$ (329 402 \$ en 2023).

20 Perte par action

a) De base et diluée

La perte de base par action est calculée en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice.

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(19 737)	(55 453)
Nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation	21 585 635	21 585 635
Perte de base et diluée par action	(0,91) \$	(2,57) \$



La perte diluée par action est calculée en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation de manière à refléter l'hypothèse de la conversion des titres potentiellement dilutifs en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple. La Société n'avait aucune catégorie de titres dilutifs convertibles en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple.

21 Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société consent des garanties d'exécution relativement à ses produits, de même que des garanties préalables et des cautionnements de soumission. Au 29 février 2024, la valeur maximale totale de ces garanties, advenant qu'elles soient exercées, s'élevait à 47 725 \$ (46 937 \$ en 2023). Ces garanties expirent comme suit :

	Au
	29 février 2024 \$
<i>(en milliers)</i>	
28 février 2025	12 161
28 février 2026	17 597
28 février 2027	6 089
29 février 2028	2 699
28 février 2029	2 264
Exercices suivants	6 915
	47 725

22 Informations sectorielles

La Société présente ses résultats sous un seul secteur d'exploitation. Le tableau qui suit présente la répartition géographique de son chiffre d'affaires :

	Exercice clos le 29 février 2024						
<i>(en milliers)</i>	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lidation \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	29 566	116 229	49 688	5 313	9 851	-	210 647
Exportation	35 349	448	38 475	39 477	22 420	-	136 169
Intragroupe (exportation)	50 489	9 267	459	-	57 948	(118 163)	-
	115 404	125 944	88 622	44 790	90 219	(118 163)	346 816
Immobilisations corporelles	23 893	5 967	16 772	5 033	18 253	-	69 918
Immobilisations incorporelles et goodwill	5 614	-	8 967	1 912	49	-	16 543
Autres actifs identifiables	256 866	30 243	168 469	70 437	139 407	(272 490)	392 932
Total des actifs identifiables	286 373	36 210	194 208	77 383	157 711	(272 490)	479 393



Exercice clos le 28 février 2023

(en milliers)	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lidation \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	22 144	124 413	46 239	181	11 083	-	204 060
Exportation	38 867	11 321	44 501	51 213	20 467	-	166 369
Intragroupe (exportation)	59 702	10 513	72	2 924	61 239	(134 450)	-
	120 713	146 247	90 812	54 318	92 789	(134 450)	370 429
Immobilisations corporelles	25 125	4 170	15 809	5 497	17 604	-	68 205
Immobilisations incorporelles et goodwill	4 762	-	8 796	2 527	68	-	16 153
Autres actifs identifiables	207 437	32 801	158 133	64 559	132 237	(201 668)	393 499
Total des actifs identifiables	237 324	36 971	182 738	72 583	149 909	(201 668)	477 857

23 Gestion du risque financier

Du fait de ses activités, la Société est exposée à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est assujettie à une politique aux termes de laquelle aucune transaction sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier, le corollaire étant que toutes les transactions visant des dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques.

Vue d'ensemble

La section qui suit fait état des instruments financiers de la Société et de la nature des risques auxquels ils pourraient être exposés.

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. La Société possède des établissements qui utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacun d'entre eux est exposé au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.



Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux monnaies étrangères fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures aux fins comptables.

Aux 29 février 2024 et 2023, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Juste valeur (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers d'unités de la monnaie indiquée)	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$	29 février 2024	28 février 2023
Contrats de change à terme						
Vendre des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	1,32	-	107	-	40 000 \$ US
Acheter des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	1,38	-	(299)	-	40 000 \$ US
Vendre des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Acheter des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	de 1,08 à 1,10	-	40	-	6 518 \$ US	-

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente une analyse de la sensibilité des risques de change les plus importants de la Société liés à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes des clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023 :

	Résultat net	
	Au 29 février 2024 \$	Au 28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(868)	(847)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(772)	(327)
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	875	346

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies mentionnées ci-dessus aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.



Pour les besoins de l'analyse ci-dessus, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variable exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, et les éléments portant intérêt à taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement lié aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société associé à ses créances d'exploitation est concentré. Au 29 février 2024, deux clients (quatre clients en 2024) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 7,6 % (15,0 % en 2023), alors que les dix principaux clients de la Société représentaient 41,3 % (60,4 % en 2023) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 8,9 % (13,4 % en 2023) du chiffre d'affaires de la Société.

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue continuellement la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation spécifiques à l'égard de tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit spécifique qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances clients, la Société peut obtenir des sûretés sous la forme d'assurance-crédit à laquelle elle peut avoir recours si la contrepartie est en situation de défaut aux termes de l'entente.

Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée selon IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.



La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances clients a été établie comme suit :

Au 29 février 2024					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,056 %	0,071 %	0,081 %	1,814 %	
Valeur comptable brute	81 030	12 600	7 426	9 041	110 097
Correction de valeur pour pertes	45	9	6	164	224

Au 28 février 2023					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 548	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances clients et des profits sur les actifs dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère ce risque en exerçant une surveillance continue de ses besoins de trésorerie futurs. Les entités en exploitation effectuent les prévisions de flux de trésorerie, lesquelles sont ensuite totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.

Au 29 février 2024, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 36 445 \$ et d'un fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme) excédentaire de 226 623 \$. Elle a subi des pertes nettes de 19 802 \$ pour l'exercice clos à cette date. Comme indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, la Société ne remplissait pas un critère relatif à une clause restrictive financière, à savoir le ratio de couverture des charges fixes consolidées, à l'égard de l'emprunt bancaire garanti canadien, dont le solde s'élevait à 14 415 \$ à cette date. Voir la note 13 pour plus de détails.

De plus, après le 29 février 2024, la Société est parvenue à prolonger sa facilité de crédit renouvelable, qui venait initialement à échéance le 31 mai 2024, jusqu'au 30 août 2024. La Société étudie actuellement différents scénarios de refinancement pour renouveler sa facilité de crédit renouvelable.



Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers classés par type et par échéance contractuelle des paiements selon les modalités contractuelles en vigueur aux dates indiquées :

Au 29 février 2024						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	28 777	29 601	3 405	1 112	-	34 118
Obligations locatives à long terme	12 643	1 929	3 141	2 202	11 310	18 582
Dettes d'exploitation et charges à payer	88 230	88 230	-	-	-	88 230
Acomptes de clients	65 478	30 396	16 369	2 145	16 568	65 478
Passifs dérivés	26	26	-	-	-	26

Au 28 février 2023						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	29 896	8 840	6 609	4 156	15 814	35 419
Obligations locatives à long terme	10 756	1 560	2 071	1 341	11 682	16 654
Dettes d'exploitation et charges à payer	79 408	79 408	-	-	-	79 408
Acomptes de clients	56 138	28 201	23 281	518	4 138	56 138
Dette bancaire	260	260	-	-	-	260
Passifs dérivés	299	299	-	-	-	299

Juste valeur des instruments financiers

Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés sur les marchés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – données non observables, comme des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché. Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classée en totalité l'évaluation de la juste valeur doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.



La juste valeur des actifs et des passifs financiers aux états consolidés résumés intermédiaires de la situation financière s'établit comme suit :

Au 29 février 2024				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	125	-	125	-
Passifs				
Passifs dérivés	26	-	26	-

Au 28 février 2023				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	107	-	107	-
Passifs				
Passifs dérivés	299	-	299	-

Les évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la Société sont classées au niveau 2, car elles sont établies au moyen des prix cotés sur le marché ou d'estimations fondées sur des données observables comme les taux d'intérêt, les courbes de rendement et les cours du change au comptant et futurs. La valeur comptable des instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire.

24 Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Société est conçue de manière à maintenir des liquidités afin de permettre à la Société de réaliser son plan de croissance interne, d'effectuer des acquisitions sélectives et d'offrir à ses actionnaires un bon rendement sur leurs placements tout en adoptant une approche prudente en matière de levier financier.

La stratégie financière de la Société est conçue pour atteindre les objectifs susmentionnés et prendre des mesures en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou racheter des actions, contracter ou rembourser des dettes, modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires ou entreprendre toute autre activité qu'elle considère comme appropriée dans les circonstances.



La Société s'appuie sur le ratio total des emprunts/capitaux propres pour assurer le suivi de son capital. Le total des emprunts se compose de toutes les dettes portant intérêt, et les capitaux propres sont définis comme le total des capitaux propres.

Le ratio total des emprunts/capitaux propres s'établissait comme suit aux dates suivantes :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Dettes bancaires	-	260
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 607	1 298
Partie à court terme de la dette à long terme	24 431	8 177
Obligations locatives à long terme	11 036	9 458
Dettes à long terme	4 346	21 719
Total des emprunts	41 420	40 912
Capitaux propres	183 259	200 835
Ratio total des emprunts/capitaux propres	22,6 %	20,4 %

L'objectif de la Société consiste à gérer de façon prudente le ratio total des emprunts/capitaux propres et à maintenir une capacité de financement pour des occasions d'affaires potentielles.

La stratégie et les objectifs financiers de la Société mentionnés précédemment n'ont pas changé par rapport à la dernière période de présentation de l'information financière. Ces objectifs et stratégies font l'objet d'une révision annuelle ou plus fréquente, si nécessaire.

Au 29 février 2024, la Société ne respectait pas l'un de ses ratios financiers. Ce manquement a également entraîné un manquement réciproque à l'égard de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité d'Exportation et développement Canada, qui est composée de lettres de crédit d'un montant de 3 810 \$, qui garantissent la lettre de crédit émise en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui ne sont pas comptabilisées à titre de passifs financiers à l'état consolidé de la situation financière. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable sont présentés dans la partie courante de la dette à long terme.

La Société est en défaut en raison du non-respect de l'une de ses clauses restrictives de nature financière. Voir la note 23 portant sur le risque de liquidité.



25 Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 930	8 722
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 232	2 021
Amortissement des coûts de financement	64	251
Impôt différé	(1 086)	(27)
Profit (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles	(272)	200
Variation nette des provisions à long terme et des acomptes de clients	4 422	56 721
Variation nette des actifs dérivés et des passifs dérivés	(291)	185
Variation nette des autres passifs	290	(520)
	14 289	67 553

26 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Créances d'exploitation	2 596	(9 837)
Stocks	(4 254)	14 235
Impôts sur le résultat recouvrables	112	(3 254)
Acomptes et charges payées d'avance	(2 754)	(916)
Dettes d'exploitation et charges à payer	7 958	1 845
Impôt sur le résultat à payer	100	(1 100)
Acomptes de clients	8 556	(11 087)
Provisions	(2 500)	(1 458)
	9 814	(11 572)



27 Rapprochement de la dette liée aux activités de financement

<i>(en milliers)</i>	Obligations locatives à long terme \$	Dette à long terme \$	Total \$
Solde au 28 février 2022	12 433	31 038	43 471
Entrées de trésorerie	-	3 666	3 666
Sorties de trésorerie	(1 657)	(4 398)	(6 055)
Écarts de conversion	(682)	(410)	(1 092)
Autres variations hors trésorerie	662	-	662
Solde au 28 février 2023	10 756	29 896	40 652
Entrées de trésorerie	-	7 481	7 481
Sorties de trésorerie	(1 895)	(8 762)	(10 657)
Écarts de conversion	235	163	(398)
Autres variations hors trésorerie	3 548	-	3 548
Solde au 28 février 2024	12 644	28 778	41 422